

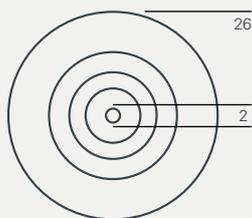
Le moment est décisif: il faut agir maintenant pour mettre fin à la surpêche dans l'UE d'ici 2020

Graphique 1: Nombre de cas, par État membre, où les totaux admissibles de captures (TAC) ont été fixés au-dessus des avis scientifiques, avec ou sans pression active¹

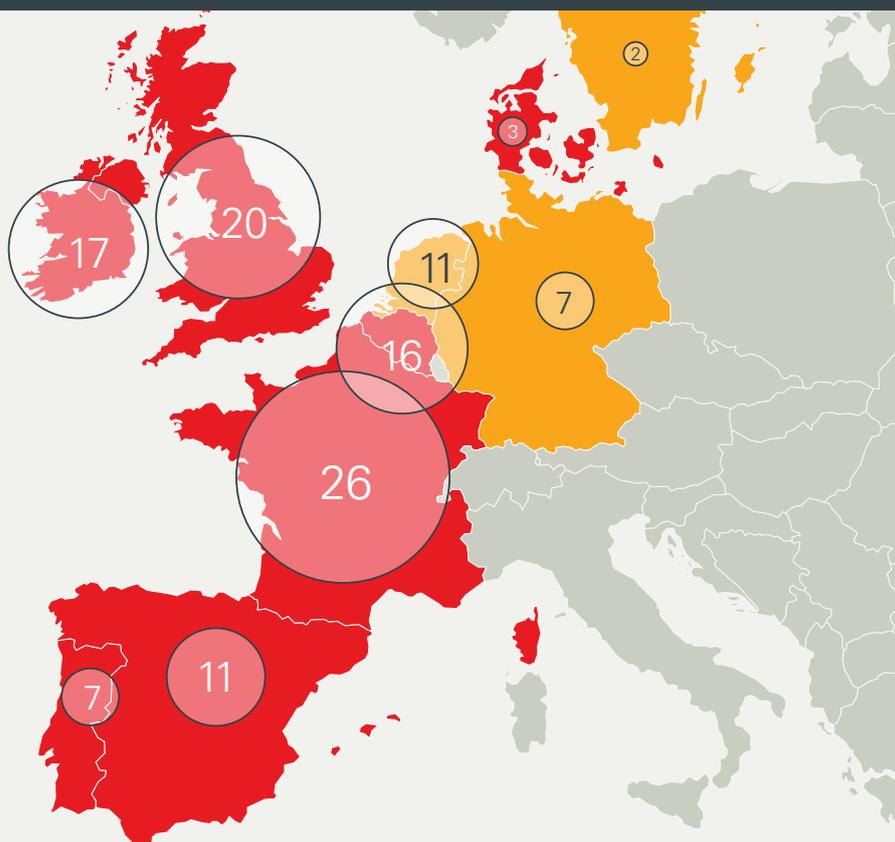
États membres ayant activement encouragé l'augmentation des TAC (France, Irlande, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Portugal et Danemark)

États membres ayant accepté en silence des TAC plus élevés (Suède, Pays-Bas et Allemagne)

Reste de l'Europe



La taille du cercle reflète le nombre de cas où les TAC, dont l'État Membre a un quota, ont été fixés à un niveau trop élevé (en moyenne de 2017 à 2019)



Le prochain Conseil de décembre représente une occasion capitale pour la Commission européenne, le Conseil des ministres européens de la Pêche et les États membres de montrer qu'ils sont déterminés à mettre fin à la surpêche en fixant des quotas de pêche durables qui tiennent compte des avis scientifiques et de la loi.

L'objectif de mettre fin à la surpêche d'ici 2020 et de reconstituer tous les stocks dépassant des niveaux durables était la pierre angulaire de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) en 2013.

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, **le rapport**² de ClientEarth sur l'établissement des totaux admissibles des captures (TAC) dans l'Atlantique Nord-Est³ évalue si les décideurs sont sur la bonne voie et quelles sont les problèmes essentiels qu'ils doivent encore résoudre avant la date limite.

Jusqu'à présent, les performances du Conseil, et en particulier de certains États membres, ont été décevantes.

Certains États membres, comme la France, l'Irlande, l'Espagne, la Belgique, le Royaume-Uni, le Portugal et le Danemark, sont parvenus, au cours des trois dernières années, à imposer des limites de captures à des niveaux supérieurs aux seuils de durabilité, alors que d'autres n'ont pas réussi à les arrêter (**Graphique 1**). Lorsque les TAC sont fixés au-dessus des avis scientifiques, tous les États membres sont à blâmer, soit directement (s'ils ont fait activement pression en ce sens), soit indirectement (s'ils les ont acceptés en silence).

L'année dernière, le Conseil a encore fixé plus de la moitié des TAC évalués au-dessus des avis scientifiques, au lieu de prendre les mesures attendues depuis longtemps pour permettre aux stocks épuisés de se reconstituer.

¹ Ces informations sont fondées sur une analyse des documents relatifs aux observations formulées par les États membres au cours des sessions de décembre 2017 à 2019 du Conseil, reçues en réponse aux demandes d'accès à l'information de ClientEarth.

² ClientEarth (2019). Bilan: les TAC sont-ils fixés pour atteindre le RMD? Novembre 2019. En anglais <https://www.documents.clientearth.org/library/download-info/taking-stock-are-tacs-set-to-achieve-msy>.

³ Le rapport se concentre sur un sous-ensemble de TAC fixés pour la période 2015-2019 au cours de la session de décembre du Conseil, c'est-à-dire en excluant les stocks partagés avec des pays tiers, les stocks en haute mer et les stocks de la mer Baltique.

Alors, comment les décideurs peuvent-ils commencer à rectifier les erreurs du passé?

Voici nos recommandations:

1. Respecter les avis scientifiques et reconstituer tous les stocks conformément aux exigences de la politique commune de la pêche

Malgré cette échéance imminente, la mise en place de TAC durables pour mettre fin à la surpêche a progressé beaucoup trop lentement: plusieurs stocks sont restés à des niveaux dangereusement bas depuis des années. Pourtant, un grand nombre de TAC proposés sont encore trop élevés et le Conseil dépasse souvent la proposition de la Commission, en particulier pour les stocks au sujet desquels les données sont limitées (**Graphique 2**).

Cela va à l'encontre de l'approche de précaution, la pierre angulaire du droit international de l'environnement, ainsi que de l'objectif clé de la PCP de pêcher TOUS les stocks exploités de manière durable et de les reconstituer dépassant des niveaux durables permettant de générer le rendement maximal durable (RMD).

2. Mettre en œuvre, surveiller et contrôler correctement l'obligation de débarquement

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de débarquement, ou « interdiction de rejet », en 2019, les TAC sont désormais fixés sur la base de l'hypothèse que toutes les prises seront débarquées. Toutefois, le respect des dispositions reste faible et les diverses exemptions peuvent se transformer en échappatoires dangereuses si elles ne sont pas surveillées de manière fiable et prises en compte dans l'établissement des TAC.

Le fait de ne pas contrôler et de ne pas appliquer correctement l'obligation de débarquement tout en fondant les TAC sur les captures totales entraîne une surpêche si les rejets non déclarés au-delà des TAC convenus se poursuivent.

3. Améliorer la transparence du processus de fixation des TAC

Le manque continu de transparence et de responsabilisation du processus d'établissement des TAC empêche le public de participer adéquatement au processus. Cela permet aux ministres de fixer plus facilement des TAC non durables, et ce, à huis clos.

Le Médiateur européen s'est récemment rallié aux préoccupations de ClientEarth, exhortant le Conseil à publier tous les dossiers pertinents dès qu'ils auront été transmis aux États membres, avant le Conseil de décembre.

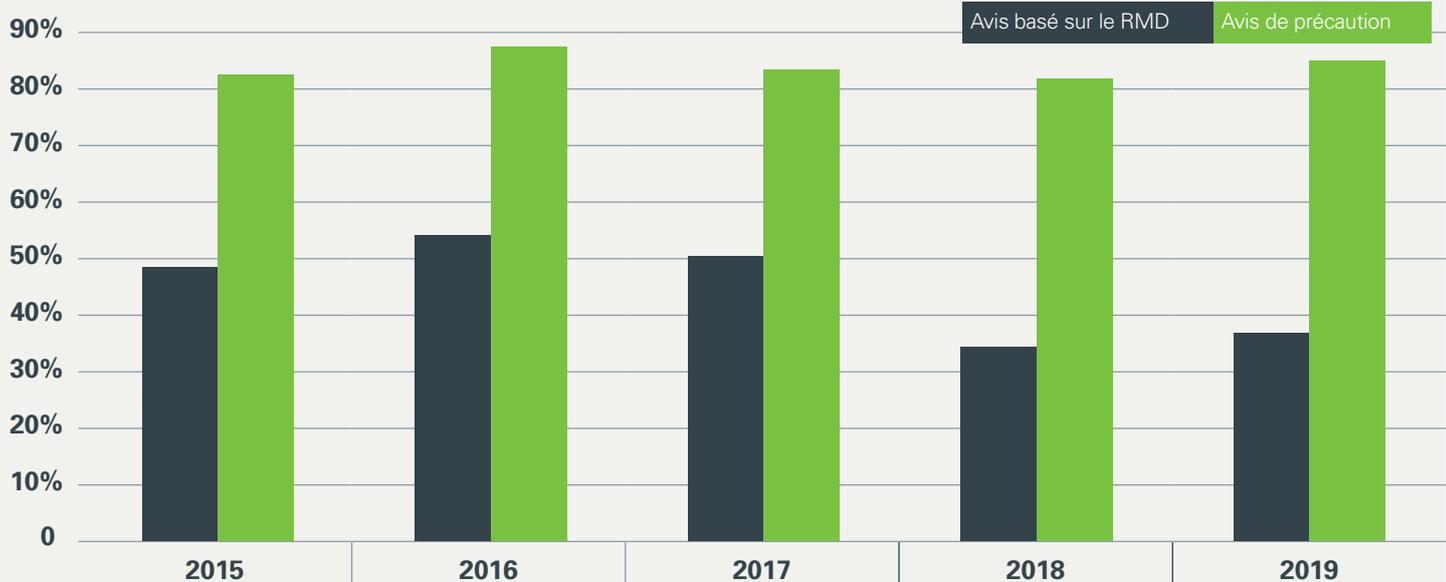
4. Garantir la fiabilité des rapports sur les progrès réalisés en vue de mettre fin à la surpêche

Certains éléments de rapports provenant de la Commission laissent faussement penser que le travail de l'UE pour mettre fin à la surpêche est presque achevé. Comme le montre le rapport de ClientEarth, ce n'est pas du tout le cas, et les décideurs doivent relever d'urgence les défis restants plutôt que de se reposer sur leurs lauriers.

Jusqu'à présent, les décideurs de l'UE n'ont pas réussi à anticiper l'échéance de 2020, mais il est encore temps d'y parvenir en fixant des TAC durables conformes aux avis scientifiques et à la loi en 2019.

La Commission, les États membres et le Conseil doivent à présent concentrer tous leurs derniers efforts pour mettre fin à la surpêche, et les députés du Parlement européen peuvent jouer un rôle crucial pour veiller à ce résultat.

Graphique 2: Pourcentage du nombre de TAC dépassant les avis scientifiques, selon le type d'avis



Pour en savoir plus, contactez:

Jenni Grossmann, Conseillère scientifique et politique
Email: jgrossmann@clientearth.org

www.clientearth.org

